

directement attribuable aux politiques du gouvernement actuel. Je demande au ministre de dire à la Chambre et à tous les Canadiens ce qu'il compte faire à ce sujet.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Avant de donner la parole au député de Trois-Rivières (M. Mongrain), je me demande si le député de Don Valley (M. Kaplan) veut en appeler au Règlement ou poser une question?

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Stanfield: Bien volontiers.

M. Kaplan: D'après l'honorable représentant, depuis deux ans, il propose des lignes directrices équitables, pourtant il rejette le taux de 6 p. 100 comme insuffisant. Quel taux lui semblerait convenable?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas rejeté le taux de 6 p. 100 comme insuffisant, en principe ou autrement. Je m'élève plutôt contre la façon dont le gouvernement a procédé dans toute cette affaire. A cause de la manière dont il s'y est pris, comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce qu'on accepte l'ensemble de la proposition quand elle est tellement injuste dans les circonstances? Je dirai seulement à mon honorable ami que pour être acceptables, les lignes directrices doivent être justes dans l'ensemble. Le député devrait un jour essayer de me persuader, moi ou toute autre personne impartiale, que les récentes propositions du gouvernement sont, dans les circonstances, justes et convaincantes.

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, à la lecture de cette motion, je crois qu'on est en mesure de reconnaître les excellentes dispositions, la maturité et la largeur de vues du motionnaire, le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander). Il aurait pu dire, avec une méchanceté qui ne lui est pas coutumière, que cette Chambre veut blâmer le gouvernement. Mais loin de là, il propose, et je cite:

Cette Chambre affirme que, tenant compte de la baisse désastreuse de la construction d'habitations familiales, le gouvernement doit annoncer, avant les vacances d'été, de nouvelles dispositions visant à stimuler une augmentation importante du nombre d'unités en chantier, afin de diminuer le coût d'habitations individuelles pour les Canadiens à revenus modestes et moyens, et réduire ou éliminer le chômage dans les métiers de construction.

Cette motion me semble, à première vue, anodine. Au fait, elle se garde de blâmer trop sévèrement le gouvernement et je devine, même si le motionnaire fait partie de l'opposition, qu'il réalise que les causes de la pénurie

[L'hon. M. Stanfield.]

d'habitations constitue un problème qui ne relève pas uniquement de la compétence du gouvernement.

Il existe plusieurs causes. Par exemple, la rareté des capitaux disponibles, la hausse des taux d'intérêt, dont la responsabilité n'incombe pas nécessairement au gouvernement, et les grèves désastreuses survenues au Québec, alors que certains syndicats ouvriers ont refusé de collaborer avec le gouvernement. Voilà autant de causes qui ont contribué au ralentissement économique survenu dans le domaine de la construction.

Quand le motionnaire demande au ministre d'annoncer des mesures, j'ai l'impression que cela ne tardera pas, bref, qu'il va peut-être en apprendre pas mal cet après-midi, parce que nous, les ministériels, savons que l'honorable ministre sans portefeuille responsable de l'habitation (M. Andras) est très actif et très préoccupé par le problème de la construction d'habitations au pays.

Monsieur l'Orateur, je voudrais relier au problème de la construction certaines décisions qui ont été prises récemment.

Je désire d'abord remercier le gouvernement, et en particulier l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), d'avoir désigné tout spécialement la région de Trois-Rivières comme «zone spéciale». Il a récemment annoncé des mesures qui amélioreront l'infrastructure de ma région et faciliteront donc non seulement l'établissement d'entreprises nouvelles, mais aussi la construction de nouvelles habitations.

Je veux tout particulièrement remercier le gouvernement d'avoir pris cette décision, qui a été bien accueillie chez nous. Elle a fait l'effet d'une espèce d'injection à notre économie. Évidemment, tout le monde sait que quand la construction va, tout va. C'est pour cette raison que nous sommes tous en faveur de stimulants pour la construction. L'honorable ministre pourra donner plus de détails que je ne le pourrais, alors qu'il prendra la parole plus tard.

Je voudrais aussi commenter certaines déclarations que le ministre des Affaires municipales du Québec a faites récemment, alors qu'il souhaitait une meilleure collaboration entre les trois niveaux de gouvernement. Il ne s'agit pas d'une nouvelle requête, mais je suis heureux de constater que, pour la première fois depuis plusieurs années, alors que tous souhaitent une amélioration du climat entre les trois niveaux de gouvernement, le ministre des Affaires municipales du Québec, ancien maire et ancien président de l'Union des municipalités du Québec qui connaît très bien le problème, vient de faire le genre de déclaration que la Fédération canadienne des maires réclamait depuis plusieurs années.